

Dégat des eaux et paiement du loyer

Par Perrine75, le 31/07/2009 à 12:58

Bonjour,

Suite à un important dégat des eaux (chute du chauffe eau dans l'appartement du dessus), l'électricité et l'eau sont coupées dans mon appartement depuis 3 semaines. Je ne peux donc plus y habiter, les travaux peuvent selon les experts prendre plusieurs semaines.

Mon propriétaire me demande cependant de continuer à m'acquitter du loyer.

Quels sont mes droits dans ce cas particulier?

Les assurances se renvoient la balle, et aucune ne veut prendre en charge le loyer.

Merci pour votre aide.